Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 13 (1933)

Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Chaque montre Rolex-Prince est livrée avec un Bulletin Officiel de Marche émanant de l'un des quatre Bureaux du Contrôle des Montres, placés sous la surveillance des Autonités Cantonales Suisses. Ce bulletin atteste que la variation de la montre, observée pendant 15 jours d'épreuves, après avoir été placée dans cinq positions différentes et soumise à trois températures variant entre — 2 et + 32° centigrades, ne dépasse pas les limites stipulées officiellement.

Si la variation dans chacune des différentes épreuves, dans les positions et aux températures, reste en dessous de la moité des écarts admis, la mention honorifique:

(a Résultats de marche particulièrement bons) est décernée à la montre.

Nous avons le très grand plaisir d'annoncer à la clientèle française que toutes les montres-bracelets "Rolex-Prince" avec boîtes en or, ou en métal Rolésium inaltérable (ayant l'apparence du platine), lui seront livrées exclusivement avec des mouvements ayant obtenu cette mention honorifique.

En surcroît de leur rigoureuse exactitude de marche, les montres Rolex sont des bijoux sobres, et d'une fine élégance.

ROLEX-PRINCE Brancard

REOLEX

PHeure officiellement garantie

ROLEX des Montres Rolex (un fibrique de tels chronomètres réquiferement et en quantités suffisantes pour satisfaire à toute demande.

S.A.F. des Montres ROLEX, 15, rue Monsigny, PARIS (2). — Tèl.: Louvre 16-39

CENEVE - LONDRES - DUBLIN - TORONTO - BUENOS-ARES - OSAKA

Fabriques à Genève et à Bienne: H. WILSDORF, Directeur Général



